



# DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT PROVISOIRE



Toutes les demandes sont à adresser ou à faire parvenir  
Au Secrétariat de la Police Municipale de la ville de La Colle-sur-Loup  
au moins 10 à 15 jours avant le stationnement

Les délais de réponse sont soumis à l'avis de divers services

Tous les champs à remplir sont obligatoires, toute demande incomplète sera systématiquement refusée

## DEMANDEUR - SOCIETE

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél : ..... Fax : ..... Mail : .....

## Lieu du stationnement provisoire

Adresse (précise) de l'habitation – de la voie : .....

Existence d'une bande de stationnement      Oui       Non

Emplacement sur (barrer la mention inutile) :      CHAUSSEE      TROTTOIR

## Nature

Déménagement :      Oui       Non

Emménagement :      Oui       Non

Autres :      Oui       Non       Motif : .....

## Durée

A partir du (JJ/MM/AAAA) : .....

Jusqu'au (JJ/MM/AAAA) : .....

## Véhicules

Type du véhicule : ..... Immatriculation : .....

Longueur : ..... Largeur : ..... Tonnage : .....

Nombre de véhicules : .....

## Informations complémentaires

.....  
.....  
.....

Fait à : ....., le .....

Le demandeur,

**PS :** Un arrêté municipal pour occupation du domaine public vous sera délivré. Le demandeur s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur. Une redevance vous sera demandée.

Pour tous renseignements : Madame SORBIER Marie-France  
Police Municipale - 13, Rue G. Clémenceau - 06480 - La Colle-sur-Loup  
Tél : 04.93.32.95.81 - Fax : 04.93.24.68.89  
[mfsorbier@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:mfsorbier@mairie-lacollesurloup.fr)